

Le Premier ministre et le ministre des Affaires étrangères du Pérou ont fourni aux représentants canadiens une explication détaillée du programme économique appliqué par le gouvernement du Président Alan Garcia Perez depuis son arrivée au pouvoir le 28 juillet 1985. La délégation péruvienne a également esquissé ses politiques touchant la dette extérieure, question qui a été discutée par les deux délégations. Les ministres canadiens ont noté les mesures récemment prises par le Pérou pour renforcer ses liens avec la communauté financière internationale, et ont encouragé le gouvernement du Pérou à poursuivre ce processus afin de normaliser ses relations avec ses créanciers et de jeter les fondements d'une reprise économique sur le long terme.

Les ministres canadiens ont dit apprécier les efforts du gouvernement péruvien pour relever le niveau de vie de la population et se sont engagés à appuyer ses efforts. A cet égard, les ministres canadiens ont rappelé l'intention du Canada de fournir un important soutien économique par le biais du programme de coopération publique au développement. Les ministres Alva-Castro et Vézina ont signé une nouvelle ligne de crédit de 4,8 millions de dollars canadiens. Ce crédit, consenti sans intérêt et assorti d'un délai de grâce de 10 ans et d'une période de remboursement de 50 ans, est destiné à l'achat de biens canadiens essentiels. Le Pérou s'est dit prêt à continuer à oeuvrer au sein du système international.

Les ministres canadiens se sont également dit satisfaits que le gouvernement péruvien ait réussi à améliorer la situation des droits de la personne dans le pays. L'initiative du gouvernement Garcia pour réduire les dépenses militaires, tant au plan national que régional, a été chaudement accueillie par les ministres canadiens.

Enfin, les deux parties ont salué cette visite comme une importante étape du renforcement des excellentes relations qu'entretiennent le Pérou et le Canada depuis plus de 40 ans, ainsi que de l'approfondissement d'un dialogue essentiel sur les grandes questions d'intérêt commun. Les deux parties ont convenu que des mesures devraient être prises pour assurer la poursuite de ce dialogue.